hellénique, avait envoyés à Lamia, sur la frontière de la Grèce, sont entrés sur le territoire ottoman, dans le but, dit-on, de solliciter des autorités ottomanes des moyens d'existence que leur refusent celles de la Grèce. Cette bonveille, comme toutes celles qui se débitent à Syra, mérite confirmation. »

— Nous sommes heureux d'annoncer que jusqu'ici rien n'est venu confirmer les craintes que nous avons exprimées dans notre précédente feuille relativement aux effets de la tempête de ces derniers jours; les lettres que nous avons reçues de diverses directions ne nous annoncent aucun sinistre de mer.

— Par suite du mauvais temps, la course du chevaux que nous avions annoncée pour dimanche dernier, n'a pu avoir lieu. C'est sans doute partie remise.

Signor Redattore,

Vi prego d'inserire nelle colonne del vostro ripetato giornale le seguenti linee :

« Lessi nel N°. 6 dell'*Album Bizantino*, alcune osservazioni più o meno lusinghevoli sopra l'esecuzione delle Opere in questo Teatro Italiano Nouin. Se l'autore, reperto del Manto del Signor Dommiès è un artista, lo inviterei amichevolmente a raggiornare meno sopra quanto egli asserisce *della troppa occidentale tragica* etc., etc. Così si verificherebbe qual di noi due sarebbe caduto in errore. Nel caso poi che questo Signore ignorasse l'arte, ch'io professo, lo consiglierei di prendere informazioni migliori, e considero come superflua una replica alle di lui osservazioni.

» C. Gentile.

« Maestro Concertatore nel Teatro. »

(Correspondances particulières.)

ANDRINOPLE, 30 *novembre*. Le trop fameux voleur, Kistip-Oglou, expédié par Ismet pacha de Philippopoli, est arrivé ici et a été écroué dans la prison du palais. Les interrogatoires ont commencé devant le conseil; jusqu'à ce moment, Kistip-Oglou a nié tous les vols à lui imputés. Il faut donc attendre sa confrontation avec les nombreuses personnes ses victimes qui ont été prévenues dans les diverses localités qu'elles habitent, et où doivent que la culpabilité de cet homme ne soit pleinement reconnue.

A la suite de plusieurs jours d'un vent du sud des plus violents, dans la nuit d'avant-hier, le vent y avait passé au nord, il est tombé un peu de neige, et cette nuit le froid a acquis plus d'intensité.

SALONIQUE, 29 *novembre*. — Il semblerait qu'il a fait fort mauvais temps hors du golfe, sur le pyroscaphe hebdomadaire du Lloyd autrichien portant la correspondance de Constantinople et de Smyrne, au lieu d'arriver lundi matin, n'a pu mouiller dans cette rade qu'hier seulement, mercredi, une heure avant le coucher du soleil. On a en cependant le temps matériel pour faire distribuer les lettres et débarquer les passagers avant la fermeture des portes de la ville. Le vapeur ottoman, également hebdomadaire n'a pas encore paru; on dit qu'il amène le harem de Riza pacha, notre gouverneur-général, et qu'il était parti des Dardanelles presqu'en même temps que le vapeur autrichien.

Le *Mahmoudie* reçevra avant la nuit les passagers et les lettres, pour être prêt à partir aujourd'hui à 4 heures de l'après midi.

Le conseil municipal n'a eu à s'occuper, cette semaine, que des affaires d'administration intérieure.

Le *mudir*, percepteur de Serrès, Hadji-Ahmat aga, vient d'être remplacé et s'embarque, avec sa famille, pour Constantinople.

A la suite du décès, qui a eu lieu dernièrement, du directeur de la quarantaine à La Cavale, un nouveau directeur de santé a été envoyé de Constantinople. Avant d'aller s'installer, il est venu ici pour se faire reconnaître par le gouverneur-général.

Au camp de Roumélie sont arrivés de Constantinople plusieurs officiers du génie, et quelques autres du camp de la Valachie et de la Bosnie.

Le payeur-général de l'armée de Roumélie, Zéky éfendi, vient d'être destitué et remplacé par Khéry éfendi premier commis du généralissime, Omer pacha. Ceci serait prévoir la prochaine arrivée de ce général en chef auprès de l'armée de Monastir.

Saly bey, jusqu'ici colonel dans un régiment d'artillerie en Roumélie, vient d'être promu au grade de Liva, général de brigade, pour passer au camp d'Anatolie. On ne connaît pas encore qui sera son remplaçant.

On mande de Pristina que Bessim pacha a commencé le recrutement et qu'il lui reste encore cinq bourgades pour compléter la tournée de ses opérations dans cet arrondissement.

A Monastir, on se lose beaucoup de la manière juste et expéditive avec laquelle Ismail pacha donne cours à toutes les affaires ressortissant du conseil militaire dont il a la haute direction et la présidence. Le mois de novembre a été, dans l'intérieur, plusieurs plus qu'à l'ordinaire, ce qui a amené des coups de vent très-violents et de la neige abondante sur les montagnes.

Nous avons depuis 4 jours, sur rade, venu de Smyrne en trois jours et demi, le brick de guerre anglais de 16 canons et 120 hommes d'équipage *Racer*, commandé par M. Beddoes. Ce navire a fait, le jour de son arrivée, à la ville, au gouverneur général et au contre-amiral ottoman, trois salves qui leur aussitôt rendus, coup pour coup.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 15 novembre.)

La haute Cour de justice a rendu, le 14, son arrêt dans l'affaire du 13 juin, dont les débats avaient commencé le 12 octobre.

Onze accusés, parmi lesquels M. Lourion, représentant du peuple, ont été acquittés.

Vingt autres, déclarés coupables par le haut jury, soit sur les deux chefs de complot et d'attentat, soit sur l'un ou l'autre de ces deux chefs, on été condamnés, les premiers à la déportation, les autres à la détention pendant cinq ans.

Cet arrêt n'a pas été entendu par tous les accusés avec une complète impassibilité.

La haute Cour, statuant ensuite sur l'incident relatif à la protestation déposée par les défenseurs dans l'audience du 18 octobre, a ordonné la suppression de cette protestation.

Enfin la haute Cour, faisant droit sur le réquisitoire de l'avocat général à la suite des paroles prononcées par Me Thourel dans l'audience du 10 novembre, « la défense est bâillonnée », a prononcé contre cet avocat la peine de l'avertissement.

Le nombreux auditoire qui assistait à cette dernière audience s'est retiré dans le plus grand ordre.

Le président de la République a reçu jeudi dernier, en audience particulière, le ministre des États-Unis, avec lequel les rapports avaient été interrompus à la suite du différend survenu entre M. Poussin et le ministre des affaires étrangères du cabinet de Washington. Le président de la République a déclaré au ministre des États-Unis que, malgré les torts dont il était juste de convenir de part et d'autre, il faisait volontiers le premier pas pour rétablir la bonne harmonie entre les deux grands pays; qu'une susceptibilité naturelle peut-être, vis-à-vis d'une monarchie, ne lui paraissait pas avoir de motif sérieux vis-à-vis d'une république alnée. Il a ajouté que, tout jaloux qu'il devait être de l'honneur de la France, il avait une trop haute opinion des lumières et du caractère du général Taylor, pour hésiter un moment à convenir de la peine qu'il éprouverait de voir des sentimens d'amitié si intimes et si anciens s'altérer au sujet d'un malentendu sans importance.

L'ambassadeur des États-Unis a accueilli cette déclaration franche et loyale avec une entière cordialité.

M. River avait dit, en remettant ses lettres de créance :

« Monsieur le président, j'aurais une dépêche imparfaite de ma mission, je répondrais mal aux vues et aux sentiments de ceux que je suis chargé de représenter, si je ne tenais à protester devant vous, le chef-lu de cette grande nation, de la sincère et cordiale amitié que le peuple et le gouvernement des États-Unis professent pour le peuple et les autorités constituées de la République française.

« Il n'y a pas, j'ose le dire, au monde deux autres nations qui trouvent, soit dans les souvenirs du passé, soit dans les sympathies et les intérêts du présent, autant et de si puissants motifs de maintenir entre elles un bon accord et de fraternelles relations. Sous l'influence de ce sentiment, les États-Unis font incessamment des vœux ardens pour le bonheur de la France et pour la consolidation de ses libertés sur les bases inébranlables de l'ordre, de la religion et de ce respect des lois que, dans une récente et solennelle occasion, vous avez si justement appelé le caractère distinctif d'un peuple libre.

« Si dans le cours de la mission dont je suis chargé, je puis, à un degré quelconque, renforcer les liens naturels d'amitié et de sympathie entre la France et les États-Unis, j'aurai rempli mon devoir de la manière la mieux répondre à mes aux désirs et aux intentions de mon gouvernement, aussi bien qu'à mes vœux les plus chers. »

La distribution des croix et des médailles accordées aux exposans de l'industrie nationale a eu lieu le 11 novembre. Le président de la République a adressé aux lauréats l'allocution suivante :

« Messieurs,

« En vous voyant recevoir le juste prix de vos travaux qui maintiennent la réputation industrielle de la France à la hauteur qui lui est due, je me dirais : Elle n'a pas perdu le sentiment de l'honneur, cette nation où une simple distinction devient pour tous les mérites une ample récompense.

« Elle n'est pas dégénérée, cette nation qui, malgré ses bouleversemens, alors qu'on croyait les ateliers déserts et le travail paralysé, est venue faire luire aux yeux, comme une consolation et un espoir, les merveilles de ces produits.

« Le degré de civilisation d'un pays se révèle par les progrès de l'industrie comme par ceux des sciences et des arts. L'Exposition dernière doit nous rendre fiers. Elle constate à la fois l'état de nos connaissances et l'état de notre sonorité. Plus nous avancons, plus, ainsi que l'annonçait l'Empereur, les métiers deviennent des arts, et plus le luxe lui-même devient un objet d'utilité, une condition nécessaire de notre existence.

« Mais ce luxe, qui, par l'attrait de séduisans produits, attire le superflu du riche pour rémunérer le travail du pauvre, ne prospère que si l'agriculture, développée dans les mêmes proportions, augmente les richesses premières du pays et multiplie les consommateurs.

« Aussi le plus principal d'une administration éclairée et préoccupée surtout des intérêts généraux est de diminuer le plus possible les charges qui pèsent sur la terre. Malgré les sophismes répandus tous les jours pour égarer le peuple, il est un principe incontestable qui, en Suisse, en Amérique, en Angleterre, a donné les résultats les plus avantageux, c'est d'affranchir la production et de n'imposer que la consommation.

« La richesse d'un pays est comme un fleuve : si l'on prend les eaux à la source, on la tarit; si on les prend au contraire lorsque le fleuve a grandi, on peut en détourner une large masse sans altérer son cours.

« Au gouvernement appartient d'établir et de propager les bons principes d'économie, d'encourager, de protéger, d'honorer le travail national. Il doit être l'instigateur de tout ce qui tend à élever la confiance de l'homme; mais le plus grand bienfait qu'il peut se donner, celui d'où découlent tous les autres, c'est d'établir une bonne administration qui crée la confiance et assure un lendemain. Le plus grand danger peut-être des temps modernes vient de cette fausse opinion incrédule dans les esprits, qu'un gouvernement peut tout, et qu'il est de l'essence d'un système quelconque de répondre à toutes les exigences, de remédier à tous les maux.

« Les améliorations ne s'improvisent pas; elles naissent de celles qui les précèdent. Comme l'espère humaine, elles ont une filiation qui nous permet de mesurer l'étendue du progrès possible de la séparer des utopies. Ne faisons donc pas naître de vaines espérances, mais tâchons d'accomplir toutes celles qu'il est raisonnable d'accepter; manifestons par nos actes une constante sollicitude pour les intérêts du peuple, réalisons, au profit de ceux qui travaillent, ce vœu philantropique d'une part meilleure dans les bénéfices et d'un avenir plus assuré.

« Lorsque, de retour dans vos départemens, vous serez au milieu de vos ouvriers, affermissez, les dans les bons sentimens, dans les saines doctrines, et, par la pratique de cette justice qui recompense chacun selon ses œuvres, apaisez leurs souffrances, rendez leur condition meilleure. Dites leur que le pouvoir est animé de deux passions également vives : l'amour du bien et la volonté de combattre l'erreur et le mensonge.

« Pendant que vous ferez ainsi votre devoir de citoyens, moi, n'en doutez pas, je ferai mon devoir de premier magistrat de la République.

« Inébranlable devant les calomnies comme devant les séductions, toujours fidèle comme sans jeunesse, je veillerai à vos intérêts qui sont les miens, je maintiendrai mes droits qui sont les vôtres. »

On a des nouvelles de Naples en date du 9 novembre.

M. de Rayneval a refusé le portefeuille des affaires étrangères.

On assure que M. le général d'artillerie Lahitte, désigné depuis quelques jours pour le poste de ministre à Berlin, est nommé ministre des affaires étrangères.

On lit dans la *Patrie* :

« S'il est en croire des informations que nous avons lieu de tenir pour exactes, le différend de la France avec le Maroc aurait été complétement terminé. Le gouvernement du Maroc aurait consenti en effet donner à la France toutes les satisfactions qu'elle demandait. »

M. Vallat, consul de France à Mogador, vient d'arriver à Paris. Il paraît certain qu'avant de quitter cette ville, il a obtenu toutes les satisfactions qu'il demandait, et que les salats d'usage ont été échangés entre les forts et les bâtimens français.

On assure que le ministre de la guerre a annoncé dans la commission du budget que la flotte française, qui avait quitté Malte pour se rendre à Smyrne, allait recevoir l'ordre de rentrer à Toulon, par suite de la conclusion pacifique du différend entre la Turquie et la Russie.

M. l'abbé Orlandi, ami particulier du Pape, et l'un de ses conseillers habituels, vient d'arriver à Paris, chargé, dit-on, par S. S., d'une mission particulière pour le président de la République.

Le *Moniteur* publie un décret du président de la République, portant :

« M. Carlier, chef de la police municipale, est nommé préfet de police, en remplacement de M. Rebillot, appelé à d'autres fonctions. »

Le même journal dit dans sa partie non officielle :

« M. Rebillot, remplacé dans les fonctions de préfet de police par M. Carlier, vient d'être promu au grade de général de brigade. »

Le gouvernement a fait, le 12, deux communications d'une assez grande importance à l'Assemblée nationale. La délibération allait s'ouvrir sur le projet de loi relatif à la transportation des insurgés en Algérie, lorsque le ministre de l'intérieur, M. Ferdinand Barrot, a pris la parole pour annoncer que le président de la République, usant du droit que lui confère le décret du 27 juin 1848, avait ordonné la mise en liberté du plus grand nombre des insurgés détenus à Belle-Isle. Sur le nombre total de ces détenus, qui s'élève en ce moment à 1,200, 500 seulement sont exceptés de cette mesure : ce sont ceux qui au moment de leur arrestation se sont signalés par la violence de leur conduite et leur esprit de révolte. Le ministère a fait connaître un autre incidant survenu depuis la présentation du projet de loi. Le lieu destiné primitivement à la transportation est en ce moment agité par la fermentation des tribus indigènes. L'établissement des nouveaux colons y serait, quant à présent, impossible. Peut-être conviendrait-il d'adopter un autre lieu pour la transportation. Cette circonstance a paru suffisante à l'organe du cabinet pour demander le renvoi du projet de loi à la commission. Le renvoi, proposé par le ministre et appuyé par le rapporteur, a été prononcé sans débat.

La seconde communication qui a été faite par le ministre de la justice, M. Rouher, est un projet de loi distingue le cas où la peine de la déportation sera prononcée au lieu de la peine de mort abolie par l'article 5 de la Constitution, et les cas où elle est actuellement établie par le Code pénal. Dans le premier cas, la peine de la déportation sera subie dans la citadelle de Zanouzzée, près l'île de Mayotte. Dans les autres cas, elle sera subie aux îles Marquises.

Les communications auxquelles on s'attendait depuis quelques jours ont été faites le 14, par le ministre des finances à l'Assemblée Législative. Ces communications consistent dans six projets de loi, qui ont pour but de modifier le budget présenté par le précédent ministre des finances. Nous allons faire connaître les mesures qui sont l'objet de ces différens projets de loi.

Le projet de loi relatif à l'établissement d'un impôt sur le revenu est retiré.

L'impôt sur les boissons est maintenu pour l'année 1850. Toutefois le gouvernement demande à l'Assemblée de nommer une commission pour procéder à une enquête parlementaire sur l'assiette et le mode de répartition de cet impôt.

On se rappelle que l'impôt sur le revenu figurait dans des évaluations du budget présenté par M. Passy pour une somme de 60 millions. Les moyens proposés par le nouveau ministre pour combler cette lacune sont de deux sortes. Ils consistent dans des réductions de dépenses et dans une augmentation de recettes résultant du remaniement de quelques impôts.

Le ministre de la guerre annonce une diminution de dépenses de 8 millions 500,000 fr. au moins, et de 16 millions si les circonstances permettent le retour prochain de notre armée d'Italie.

Le ministre de la marine est le ministre de l'intérieur ont également fait espérer des économies, le premier de 7 millions, et le second de 2 millions 700,000 fr. sur la garde mobile et de 300,000 fr. sur le fonds de secours des réfugiés.

Les modifications proposées dans les impôts établis porteront sur l'enregistrement et sur les service des postes. Le principe de la taxe unique est maintenu : l'aggravation du tarif ne frappe que sur les lettres non affranchies. Ces deux impôts ainsi modifiés produiront un accroissement de recettes, évalué pour l'enregistrement à 21 millions, et pour les postes à 7 millions.

Telles sont les différentes combinaisons qui, jointes à l'excédant de 7 millions annoncé dans le budget primitif, remplaceront les 60 millions que M. Passy avait demandés à l'impôt sur le revenu.

Le nouveau ministre adopte toutes les autres parties du système proposé par son prédécesseur.

Mgr l'évêque d'Alger vient de faire l'envoi d'une somme de 1,500 fr. pour la souscription des fidèles de son diocèse en faveur de S. S. Pie IX. Cette somme, jointe à celle 5,000 fr. déjà envoyée il y a quelques mois, élève jusqu'à présent la souscription du diocèse d'Alger à 6,500 fr. Quand on sait les malheurs qui ont pesé sur l'Algérie depuis quatre ans, on ne peut qu'être édifié du chiffre de cette souscription, à laquelle nous savons que quelques indigènes notables, Arabes, Maures et Juifs, n'ont pas voulu demeurer étrangers. — Nous avons lu au bas d'une des premières listes de souscription insérée dans l'*Akhbar*, une note que nous aimons à rapporter ici :

« Les enfans du Bon-Pasteur (toutes petites filles pauvres), n'ayant rien à leur disposition, ont demandé à travailler pendant leur récréation pour Pie IX, et c'est le fruit de ce travail (97 fr. 70 c.) qu'elles offrent au Saint-Père. »

ANGLETERRE.

(Londres, 13 novembre.)

Des convocations ont eu lieu pour un conseil de cabinet qui se tiendra le 27 novembre au ministère des affaires étrangères. Tous les membres du cabinet seront présens.

Le Parlement est prorogé au 16 janvier; mais nous apprenons qu'il ne se réunira pas encore à cette époque pour l'expédition des affaires.

On lit dans les journaux anglais du 10 novembre :

« Hier soir, vers six heures, les personnes invitées au dîner du lord-maire sont arrivées. La salle du banquet avait été magnifiquement décorée et faisait l'objet de l'admiration générale. Vers sept heures, le lord-maire est venu s'asseoir à la table. Il était accompagné de l'ambassadeur de France, de lord John Russell, du marquis de Clanricard, du comte de Carlisle, du marquis Salisbury, etc. Au dessert, le lord-maire a proposé un toast en l'honneur de S. M. la Reine. Ce toast a été accueilli par de vifs applaudissemens. D'autres toasts avant été proposés, le lord-maire s'est exprimé dans les termes suivans : « Je vais, Messieurs, vous proposer un toast qui, j'en suis sûr, sera accueilli avec joie. Il y a ici plusieurs ministres des cours étrangères, je les vois avec plaisir parmi vous, et je suis sûr que vous partagez avec moi leur santé, et surtout à la santé de S. Exc. l'ambassadeur de France. »

L'ambassadeur de France s'est levé et a dit :

« C'est avec la plus vive satisfaction et non sans inquiétude que je me vois appelé à exprimer dans une langue étrangère les sentiments d'amitié du corps dont je suis membre envers la cité dont nous sommes heureux de recevoir, au nom de nos nations respectives, l'accueil flatteur et la noble hospitalité. Je crois exprimer notre opinion unanime en disant que, dans cette occasion comme dans une occasion récente, nous avons admiré le spectacle que nous avons vu d'une population innombrable présenter les traits particuliers, les points saillans du caractère anglais : modération instinctive jointe à l'orgueil qui inspire la force; respect de l'ordre combiné avec l'amour de la liberté. L'empire britannique peut se vanter de sa puissance matérielle, mais il y a plus de grandeur véritable dans ces hautes qualités qui mettent une nation en état de dominer les orages, de diriger sa marche à travers la tempête politique, et d'avoir l'œil constamment fixé sur le symbole de la paix et de la civilisation. Puissent l'Angleterre et la France combiner longtemps leurs efforts en poursuivant un but si noble, si profitable et si glorieux ! »

« Mon maître, j'ai passé la soirée du 18 septembre 1787, vient de faire une découverte remarquable en matière d'électricité. Vous écrivez deux ou trois mots sur un morceau de papier; M. Lomond emporte ce bulletin dans une pièce voisine, et tourne une machine renfermée dans une boîte cylindrique, au haut de laquelle se trouve un électromètre, c'est à dire une petite boule de moelle de sureau. Un fil de fer communique de cette boîte à une boîte semblable parcillement surmontée d'un électromètre, et qui se trouve placée dans une chambre très éloignée. Mme Lomond observe les mouvemens de ce dernier électromètre et aussitôt elle prononce ou écrit les mêmes mots qui sont écrits sur le morceau de papier qui a été remis à son mari. La longueur du fil de fer ne fait rien à l'effet; on peut correspondre par ce moyen à toute distance. Quel que soit l'usage auquel cette invention doive servir, il faut avouer qu'elle est belle. »

« M. Arthur Young ajoute ensuite que M. Lomond a fait d'autres ingénieuses inventions, et qu'il a notamment appporté de notables perfectionnemens aux machines employées à filer le coton. »

AUTRICHE.

Pour satisfaire à un vœu généralement exprimé par le commerce, on a ordonné que tous les jours, aussitôt après la fermeture de la Bourse de Vienne, les cours, ainsi que les avis destinés à expliquer la hausse ou la baisse des effets publics, seraient transmis par voie télégraphique à Trieste, à Laybach, à Gratz, à Brunn et à Prague.

Le principe de l'égalité des droits nationaux, qui joue aujourd'hui un si grand rôle dans la vie politique de l'Autriche, et qui est un des plus puissans leviers du système qui prévaut en ce moment, commence à pénétrer dans l'armée et y trouve son application. Les réglemens et les théories militaires, qui déjà avaient été publiés en quatre langues avant la révolution, viennent d'être traduits dans les dix langues de la monarchie. Les recrues seront instruites dans leur langue maternelle.

Une nouvelle députation de Slovaques est arrivée à Vienne. Elle demande au ministère non pas tant l'exercice des droits politiques et nationaux, mais plutôt l'abolition de la peine de la bastonnade. Elle se plaint de ce que les nouvelles autorités autrichiennes ne sont pas plus favorables aux Slovaques que les anciennes autorités hongroises. Le Ban Jellacich va se rendre prochainement à Agram. — Le feld-maréchal Ra